LETTRE OUVERTE aux maires et élus du Canton

par Serge Koster, pdt de l'A.S.L. 1ère tranche - les Estérets, Montauroux

Trois réunions du SCOT se sont tenues en début d'année pour remettre au goût du jour la circulation des véhicules dans le canton et régler d'autres problèmes.

A l'issue de ces réunions, concernant le tracé de la RD 101, le favori était le projet 5B, celui qui passe à la très grande proximité (300 mètres) du Domaine des Estérets. Ce projet est le clone de 1992 déjà combattu en 1992 et 1995.

Quand le rapport final a été édité quelle ne fut pas la surprise de voir apparaître en ROUGE : « + Château Grime » alors que ce point n'avait nullement été évoqué lors des discussions, ou alors, en comité restreint.

Est-ce à dire que le tracé 5B sera réservé exclusivement aux camions qui seront alors interdits sur le viaduc du Pré-Claou, dans le seul but de réaliser le « Projet Château Grime » sur le territoire de St Paul en Forêt ?

Un projet pharaonique, générateur d'emplois etc. mais au bénéfice exclusif des nantis, comme l'a été le projet du Golf des Terres Blanches !

Qu'en est-il du massacre de l'environnement du Bois de l'Ermite et de la Route des Crêtes que ce projet va forcément engendrer ?

Qu'en est-il de l'impact des nuisances sonores (80/100 dB) alors qu'il y a déjà l'inconvénient des bruits de l'autoroute A8 aux Esterets ?

Que restera-t-il de la faune (la chauve-souris est une espèce protégée) et de la flore locale ?

Est-ce que nos Elus, responsables de ce projet (pour ne pas dire gâchis) dont on ne parle que sous le manteau, se sont rendus sur les lieux afin de constater de visu l'état du site et l'incroyable écho qui se répercute en raison de la configuration du terrain qui ressemble à une arène ? Deux tronçons sont prévus à 3 voies (une en descente et 2 en montée) et seront rendus obligatoires en raison de la déclivité du terrain !

En dehors de l'impact néfaste sur la nature est-ce que ce projet de RD 101 dont le coût est estimé à 35 millions d'euros (certainement plus !) justifie un tel investissement alors que les caisses sont vides ? A moins que des partenaires extérieurs soient prêt à financer le projet ?

Je souhaiterais que tous nos responsables du Canton de Fayence, ardents défenseurs du projet (qui ne touche aucunement leur propre commune) réfléchissent aux conséquences du projet 5B et envisagent sérieusement une approche différente comme par l'Ouest par exemple ou la réhabilitation de la RD 562 qui mériterait d'être repensée et ce, à un moindre coût.

Afin de démontrer l'absurdité du projet 5B et son aberration, je peux conduire sur le site tous ceux qui le souhaitent afin qu'ils fassent un choix en connaissance de cause. !

Contact :
Serge Koster :
16 rue des Moulière
83440 Montauroux
06 19 25 38 44

AU PAYS DES CONTES DE... Grime !

par Solange Passaris - les Estérets du Lac

Le projet RD101 a déjà été rejeté deux fois en 1992 et 2006 par les habitants. Aujourd'hui, il est réapparu, alors que la communauté de communes se penche sur l'avenir de son développement et son futur SCOT qui devra l'encadrer, sans lien préalable établi.

L'étude « routes » diligentée par le Conseil général a fait l'objet d'un appel d'offres fin 2012, avec comme objectif affiché « **l'amélioration de la desserte du Pays de Fayence** », ceci dans et sur tous les axes.

Aujourd'hui le débat est devenu : ***quel tracé*** l'énoncé de l'appel d'offres que « **le maître d'ouvrage souhaite une forte prise en compte des contraintes environnementales** ».

Et pourtant, parmi les critères « normaux » (impact sur l'environnement, les paysages, gêne des riverains…) on trouve dans cette étude un critère (pointé en rouge dès la page 5 !), **« Impact sur le projet Château Grime** » (un projet de développement économique et résidentiel sur 450 ha dans les monts de la route des crêtes, fort pratiqués pour tous les loisirs de nature et riche d'espèces naturelles protégées). Rappelons que le rejet du projet en 2006 avait été le fruit d'une forte mobilisation fédérant de nombreuses associations (cavaliers, chasseurs, écologistes, randonneurs, habitants, commerçants etc…). Etrange de trouver dans une étude commanditée par le Conseil général en 2012-2013, ce critère tombé du ciel par magie alors que les élections de 2014 allaient relancer le processus d'élaboration du Scot ajourné depuis le rattachement de Bagnols au Pays de Fayence.

Bien sûr, c'est le projet RD101 (5a ou b) qui est promu et a les faveurs… et il a aussi, selon cette étude, le meilleur impact sur le projet Château Grime, la route partant précisément entre le site du château Grime et du golf de Terre blanche. Mais il n'aurait qu'un impact très faible sur l'environnement (!!), faible sur les paysages (!) et modéré ou fort sur la gêne des riverains, qui sont précisément ceux des Estérets du lac, les 1500 habitants oubliés. Les futures constructions à proximité de cette nouvelle route demeurent bien sûr pour l'avenir …

Pour qui sait lire entre les page « **dysfonctionnements observés** » de l'étude, on voit clairement que « **la zone qui sature » est strictement limitée à la portion – rond point de la barrière – rond point de l'agora de la RD 562.** ». Cette zone précise est soumise au trafic de passage vers l'est ou l'ouest, plus le trafic local vers les sites commerciaux et artisanaux.

On peut facilement en conclure qu'il est indispensable d'enfin réaliser **en urgence** :

1) les voies parallèles desservant les zones d'activités.

2) le rond point de Fondurane, essentiel mais, dont la réalisation traine…

3) l'agrandissement des ronds points du Centre Espace et de l'Agora, amplement sous-dimensionnés lors de leur construction pourtant récente - on se demande aussi pourquoi… - et de finir l'aménagement de la **RD 562** en priorité à l'Est, sur Montauroux - là où ça sature - et à

l'Ouest après le rond point de Tire bœuf, sur le modèle de ce qui vient juste de se terminer sur la portion Callian-Tourrettes. L'étude signale même à la page « variante 1 » que sur la **562**, et **jusqu'en 2030, « la circulation est dense mais non saturée »… à condition bien sûr de continuer à y faire les aménagements, là où ils sont nécessaires, et de ne pas se lancer dans des projets de développement pharaonique qui déstabiliseraient l'avenir du Pays de Fayence »,** ceci avant même que le SCOT ne prenne son envol.

Enfin, **l'étude oublie complètement l'ouest du Pays et ne donne pas d'indications sur le nombre de véhicules en provenance de Fayence et de Mons,** lesquels probablement rajoutés au trafic en provenance de St Paul et de Bagnols-en-forêt, justifieraient la finalisation de la route **RD4** indispensable lien du Pays de Fayence vers l'ouest en diminuant sensiblement les détours vers le lac pour atteindre l'autoroute en direction de Fréjus et… de l'autre partie du nouveau canton (Roquebrune, Puget). D'ailleurs, **il serait intéressant de connaître les données précises concernant les entrées sur l'autoroute vers l'est et vers l'ouest, ce qui n'est pas mentionné non plus dans l'étude du Conseil général.**
Mais, tout ceci c'est du fonctionnel et ne fait pas rêver le petit poucet qui pose ses cailloux blancs depuis fort longtemps dans l'espoir de trouver sa route vers…
le château de la Belle au bois dormant !

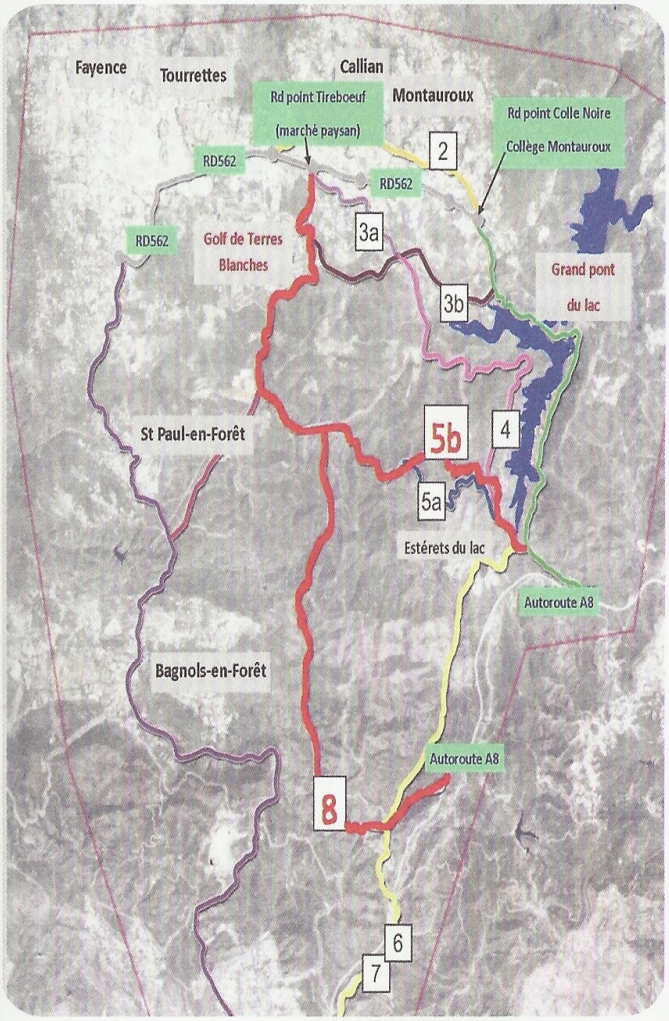

Lors de la réunion publique du 12 mai dernier M. Cavallier, maire de Callian, a évoqué l'article du NJ26 concernant la RD101 et confirmé que le tracé 5b (des Estérets au Marché Paysan en passant par le Golf) a la faveur de l'ensemble des élus.

En 1995 ce projet avait provoqué un tollé unissant écologistes, chasseurs, promeneurs, habitants des Estérets, randonneurs et bien d'autres.

20 ans plus tard, la population a augmenté, le trafic routier également et les quelques ronds-points (provisoires ou pas !) ne peuvent endiguer le flux.

À suivre....

BANLIEUE 83 Est-ce cela que nous voulons ?

par Jean-Michel Gérassi - Montauroux.

L'association *Loisirs, fêtes et animation territoriale* des Estérets du Lac (Montauroux) a répondu à l'invitation aux journées de réflexion du SCOT les 24 et 25 octobre 2014.

La vision de ce SCOT exprimée en conclusion par les 2 maires organisateurs (J.Y Huet, Montauroux et René Ugo, Seillans) est celle d'un développement équilibré et maîtrisé favorisant la ruralité, les paysages et le tourisme sans négliger l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois mais qui vise *à mettre un frein au développement anarchique que l'on connait actuellement.*

Une impression d'unanimité a conclu cette rencontre…

Patatras !!! Quelques jours plus tard, nous recevons l'étude du Conseil Général concernant la RD101 (chose étrange : ce sujet n'a été ni évoqué ni débattu lors de la concertation sur le SCOT). Nous découvrons alors que la principale raison de la construction de cette route est le projet Château Grime SAS.

Le choix du tracé 5B de la RD101 pose la question de l'orientation du schéma directeur du développement de pays avec les conséquences qui en découlent pour les habitants.

Cette situation nous conforte dans l'idée que nous sommes confrontés à deux modèles potentiels de développement qui auront des implications très différentes : celui privilégiant un développement équilibré et maîtrisé affirmant notre identité rurale et préservant notre patrimoine naturel et social et celui favorisant un développement autour d'une zone d'activité ou pôle technologique (type Sophia et périphérie). Ce dernier entrainerait dans son orbite et celle du 06 un mode d'urbanisme à l'image de ces banlieues semi-résidentielles qui s'étendent sur toute la surface du globe, mais banlieue quand même, avec ses pôles urbains d'attraction : la salle multiplex, les Mc Do, les Casto et autres galeries marchandes, lieux de rendez-vous et de déambulation dominicale des familles permettant de satisfaire aux besoins d'un mode de vie urbain...

Nous ne remettons pas nécessairement en cause le choix des élus mais le procédé. *Nous signalons simplement qu'avec le choix 5B du tracé de la route de contournement, on pose implicitement les pierres d'un autre mode de développement du pays et d'un basculement tout entier de notre cadre de vie et de nos modes de vie. Or ce choix n'a pas fait l'objet ouvertement*

On lit page 5 de l'Etude du Conseil Général : Château Grime : 450 ha /380 emplois (mais quels emplois ?) / xxx logements / 50% du trafic vers le pays de Fayence 50% du trafic vers A8.

Par ailleurs, on trouve sur le Net : CHATEAU GRIME SAS : société par actions simplifiée est en activité depuis 14 ans.
Chiffre d'affaires 2013 : 25 000,00 €
Adresse : CHATEAU GRIME SAS
83440 SAINT PAUL

Activité : Activités des marchands de biens immobiliers (6810Z)

d'une consultation démocratique lors des rencontres du SCOT. Nous faisons confiance au bon sens de nos élus et leur demandons d'expliciter les enjeux qui se dessinent derrière les choix qui sont pris.

Il est encore temps de revenir à un procédé démocratique pour lequel les représentants de la société civile ont été jusqu'ici consultés, puisque les travaux du SCOT ne s'achèvent qu'en 2017.

Débattons ouvertement des enjeux et des choix et osons décider de l'orientation du futur pays de Fayence par une consultation démocratique et transparente.

En tant qu'association familiale, nous estimons que les élus doivent poursuivre la consultation et que l'avis des familles doit être honnêtement éclairé et pris en compte.

SCOT Pour une réelle concertation...

par le Comité d'Initiatives Citoyennes du Pays de Fayence

Le Comité d'Initiatives Citoyennes du Pays de Fayence interpelle les élus pour prolonger le travail de concertation autour du SCOT… voilà le courrier que nous leur avons fait parvenir en ce sens :

« Lors de l'élaboration du diagnostic du SCOT, notre association a été conviée à la réflexion. A cette occasion, nous avons pu percevoir toute la richesse et la dynamique de la société civile sur le pays de Fayence au delà de toute considération idéologique.

En effet, les différents acteurs en présence ont montré leur volonté et leur capacité à pouvoir travailler en commun sur le devenir de notre pays. Contrairement aux idées reçues, nous avons eu le sentiment qu'au travers des échanges et de la participation, il y avait là matière à un renouvellement de la démocratie locale.

Plusieurs membres de notre association étaient présents lors de la réunion publique présentant le diagnostic du SCOT, 1ère phase du processus. Il convient maintenant de concrétiser les différents objectifs lors de l'élaboration du PADD. De la même façon, nous souhaiterions vivement être associés à cette réflexion pour plusieurs raisons :

- notre implication et notre connaissance du terrain, notamment en matière de protection de l'environnement, de gestion des déchets, de développement de l'agriculture, d'accession à la culture (UPPF)… permettent de faire l'interface entre les élus et la société civile. Dans ce cadre, nous sommes engagés dans de multiples actions que nous souhaiterions mettre en lien avec les politiques locales par un travail de concertation constructif et pour le bien commun.
- associer la société civile et le milieu associatif aux différentes politiques publiques permet une meilleure adhésion aux projets qui touchent notre quotidien et notre environnement
- l'importance d'éviter le sentiment de mise à l'écart partagé par une partie grandissante de la population grâce à une plus grande visibilité concernant l'avenir de leur lieu de vie.

Nous espérons que ce courrier retiendra votre attention. »

Ce courrier a été envoyé mi-juin aux élus et le Comité d'Initiatives Citoyennes communiquera les réponses (et non-réponses) lors de la prochaine parution du NJ.

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Contact :
ncic.cantonfayence@gmail.com